



FLASH INFO "SPECIAL RETRAITES" N°4- 5 juillet 2013

ALLONGER LA DUREE DE COTISATION FERAIT AUGMENTER LE CHOMAGE

L'éditorial de Jean-Claude Mailly, Secrétaire général de Force Ouvrière, daté du mercredi 3 juillet 2013

Les chiffres du chômage pour le mois de mai 2013, rendus publics la semaine dernière, traduisent une stabilisation. Mais comme toujours, les moyennes sont trompeuses. Il faut notamment souligner, quand on examine plus en détail les données, que le nombre de radiations pour défaut d'actualisation a fortement augmenté (+19,9% en un mois, soit 35.000 personnes).

Les chiffres du mois de mai 2013 sont donc à prendre avec des pincettes et, nous le disons souvent en matière de statistique, «une hirondelle ne fait pas le printemps».

Au-delà du chiffre brut, ce qui compte c'est la tendance sur plusieurs mois. En l'occurrence, malheureusement, à la hausse. S'il faut noter par ailleurs, toujours sur le mois de mai, une légère diminution du chômage des moins de 25 ans (-0,5%), ce n'est pas le cas pour les plus de 50 ans (+0,6% et +16,7% sur un an).

Il faut également souligner une augmentation continue du chômage de longue durée (+ 19% en un an pour les salariés au chômage depuis au moins trois ans).

Cela nous a conduits à réintervenir auprès du ministre du Travail pour réclamer le rétablissement de l'AER (allocation équivalent retraite), allocation qui permettait aux chômeurs en fin de droits, ayant leur durée de cotisation pour la retraite mais pas l'âge requis, de pouvoir vivre dignement, c'est-à-dire au-delà des minima sociaux.

Ces différentes données éclairent aussi le dossier "Retraites". Comment, en effet, oser exiger un allongement de la durée de cotisation nécessaire pour une retraite à taux plein quand le chômage des seniors explose et quand un salarié sur deux qui demande la liquidation de sa retraite n'est plus en activité?

Comment oser prendre une décision qui renvoie ipso facto des milliers de personnes dans la survie et non dans la vie?

Comment oser parler, dans ces conditions, de «justice»?

Ce n'est certes là qu'un volet du dossier "Retraites", mais il est important.

Il ne suffit pas de tacler Barroso, le président de la Commission européenne.

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Là encore, plus que des paroles ce sont les actes qui comptent et sont attendus.

Et dans la mesure où le gouvernement annonce 9 milliards d'économies sur les dépenses publiques et 5 milliards sur les dépenses sociales, il y a de quoi s'inquiéter.

RETRAITES : DECLARATION DE LA COMMISSION EXECUTIVE CONFEDERALE

Enfermé par les engagements pris par la France dans le cadre du Pacte Budgétaire Européen, le gouvernement annonce une énième « réforme » des retraites dans une logique de réduction des dépenses publiques et sociales, logique encore réaffirmée et accentuée pour 2014.

Rappelant son opposition au Pacte Budgétaire Européen et à la logique d'austérité, mise en œuvre en Europe et en France, la Commission Exécutive réaffirme la détermination de FORCE OUVRIERE à combattre toute remise en cause des droits des salariés du public, du privé, des chômeurs et des retraités.

Conformément au mandat du Congrès confédéral, la Commission Exécutive Confédérale rappelle, en particulier, outre son refus d'une réforme dite systémique :

Son opposition à tout nouvel allongement de la durée de cotisation, la durée actuelle étant déjà trop longue ;

Son opposition à toute velléité de remise en cause du statut général de la fonction publique et du code des pensions civiles et militaires ;

Son opposition à faire baisser le pouvoir d'achat des retraités et chômeurs.

Elle mandate le Bureau Confédéral pour développer et défendre, dès maintenant et largement, les positions, arguments et revendications de FORCE OUVRIERE, en matière de retraite, de pénibilité du travail, d'augmentation des salaires et de lutte pour l'emploi.

Sur ces bases, la Commission Exécutive décide d'une mobilisation dès la rentrée. A cette fin sur des revendications claires, elle mandate le Bureau Confédéral pour prendre contact avec d'autres organisations syndicales.

Votée à l'unanimité

Paris, le 5 juillet 2013